

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire à huis clos du jeudi 11 février 2021, à 19 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre

Diane Rhéaume

Daniel Blais

Antoine Couture

Hélène Jacques

Est absent :

Martin Boisvert

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
 - 1.1. Règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;
2. Adoption de règlement ;
 - 2.1. Projet de règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. AVIS DE MOTION

1.1. Règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements

Il est, par la présente, donné avis de motion par Daniel Blais, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements.

Une copie du projet règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

2. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2021-02-57

2.1. Projet de règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,

APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020 et 346-2020) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-02-58

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 HEURES 10.

Adopté ce 1^{er} mars 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
